



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 74  
Nombre de votants : 80

L'an deux mille vingt, le dix-sept février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** **ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI (suppléant de M. Jean-Marie PINON), Henri POUSTIS, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU.

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Mathias DUCAMIN, M. Jean-Marie PINON, Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Patrick GALOPIN, Michel JESER, Paul MONTAUT, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Bruno CIOSSE, Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Geneviève GUICHEMERRE, Jeanne LAMAZERE, Anne-Marie LATASTE, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, Michel LABOURDETTE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT.

**RAPPORT N° 10 : PARTENARIAT AVEC L'UPPA : SOUTIEN AU PROJET DE CHAIRE  
MOVE**

**Rapporteur** : M. Jean-Pierre DUBREUIL

Dans le cadre du label I-Site obtenu en 2017 par l'UPPA et du projet E2S sur les thématiques « énergie et environnement », le centre de recherche Pau Droit Public a créé le projet de chaire de recherche multi-partenariale relatif aux « mutations de la mobilité en faveur du développement durable », présenté sous l'acronyme « MOVE ».

Cinq axes de recherche ont été définis :

1. mobilité durable et mutations socio-économiques,
2. mobilité durable et actions publiques,

3. mobilité durable et réseaux,
4. mobilité durable et économie circulaire,
5. mobilité durable et intelligence artificielle.

Le soutien financier attendu des partenaires de la chaire MOVE est de 25 000 € par axe pour 5 ans.

Dans ce projet, il est identifié plusieurs projets industriels qui sont en lien avec le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) :

- Hub Raise 2024 : ce projet en partenariat entre l'UPPA, SAFT et ARKEMA représente un nouvel espoir pour notre territoire dans le domaine du stockage de l'énergie et des batteries – les 3 partenaires travaillent avec/ou sur le bassin de Lacq et il faut souligner que ce sont les équipes du GRL de Lacq qui sont mobilisées par ARKEMA sur ce projet.
- Chaire E2S Territoire dans les transitions énergétiques et environnementales.
- HYDR sur le transport d'H2 : le bassin de Lacq est aussi concerné par des recherches et développements sur les problèmes logistique et juridique liés au transport de l'hydrogène qui pourrait être produit sur Pardies. La start'up HYSILABS, implantée sur Aix-en-Provence, pourrait envisager d'implanter sur Lacq un démonstrateur pour liquéfier l'hydrogène et solutionner les problèmes de coût du transport.

D'autres projets industriels, non mentionnés, pourraient aussi rentrer en ligne de compte :

- Production d'hydrogène avec AIR Liquide et/ou H2V, ENGIE,
- Implantation d'une plateforme de démonstration autour de la méthanation, partie intégrante du projet « IMPULSE » porté par TEREKA, par valorisation du CO2 co-produit de l'unité de méthanisation qui sera installée sur Mourenx par FONROCHE, qui combiné avec de l'hydrogène permet de produire du méthane de synthèse pour injection dans le réseau TEREKA,
- Le projet IMPULSE s'appuiera également sur un partenariat avec SOBEGI pour des échanges de données sur la production, la consommation et le stockage d'énergie qui posent des problèmes juridiques.

Ces différents projets sont basés sur l'électromobilité ou sur la mobilité gazière, deux mobilités durables. Le partage des données dans le cadre de Smart cities et data sera un enjeu à relever.

La CCLO souhaite soutenir cette initiative universitaire en apportant son soutien financier à la conduite des travaux de l'axe 3 et en participant aux actions proposées, notamment en prenant part aux comités scientifiques thématiques qui auront pour tâche de co-construire les actions de recherche.

La convention annexée à la présente délibération tend à constater la contribution financière de la CCLO, pour la durée de la chaire sachant que la collaboration entre les partenaires du projet MOVE sera régulée par un contrat de chaire à signer par l'ensemble des partenaires fondateurs du projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** cette nouvelle collaboration avec l'UPPA au titre de la chaire MOVE,
- **d'autoriser** son président à signer la convention financière prévoyant une aide de 5 000 € par an pendant 5 ans à la réalisation des actions de recherche au titre de l'axe 3,
- **d'autoriser** son président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



SSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 19/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/02/2020